Image not found or type unknown

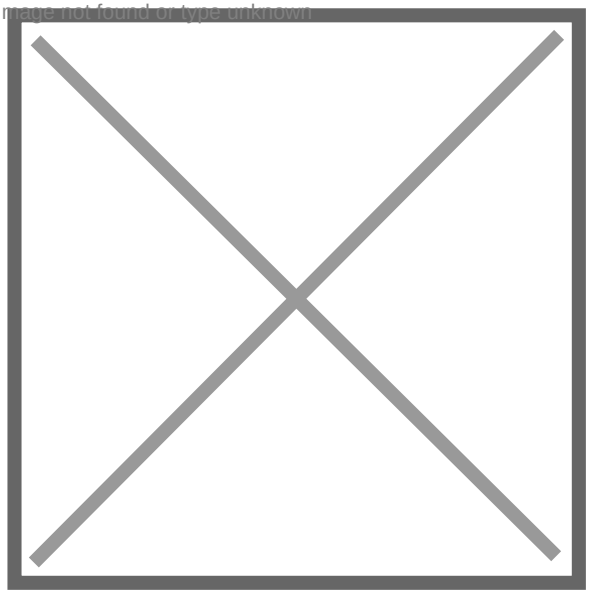

Problème avec le constructeur

Par **karine**, le **15/05/2008** à **09:41**

notre constructeur, avec lequel nous avons signé un devis, et à qui nous avons donné un acompte de 30 % de la totalité des travaux (montant total TTC = 150 000 €) nous dit être en difficulté financière.

du coup, le chantier était arrêté, le sous traitant me propose de continuer les travaux mais me demande de régler la marchandise car le constructeur ne peut plus et me demande aussi de le régler directement car il n'est pas sûr que le constructeur le règlera.

nous avons donné notre accord verbal car le chantier était arrêté depuis plus d'un mois. le constructeur nous a signé une délégation de paiement pour l'achat des fournitures et le sous traitant nous demande un acompte substantiel. en conséquence les 30 %, l'achat de la marchandise et l'acompte demandé nous amène très près de la moitié de la somme globale alors que presque rien n'a encore été fait.

de plus, nous avons peur de perdre nos 30 %, d'autant que ce sous traitant n'effectuera pas la totalité des travaux de rénovation de notre maison.

que pouvons-nous faire, SVP ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés